

## 908<sup>e</sup> SÉANCE

**Dans un arrêté ministériel publié le 4 juillet 2020, le gouvernement du Québec permet aux municipalités de reprendre la tenue des séances du conseil avec la présence du public. Les mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs doivent être appliquées afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus. Cette séance est donc publique et un enregistrement audiovisuel sera disponible pour visionnement sur le site Internet de la Ville de Matagami.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 octobre 2020 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et  
messieurs les conseillers

Réal Dubé  
Éric Pinard  
Michel Patry  
Louis Gagnon  
Sonia Leblanc  
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de  
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2020-10-13-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-02**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 907<sup>E</sup> SÉANCE**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le procès-verbal de la 907<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-03**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés et prélèvements en septembre 2020, qui s'élèvent à 246 980,48 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 septembre 2020, qui s'élèvent à 85 334,53 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de septembre 2020, qui s'élèvent à 151 391,77 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-04**  
**RÉORGANISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**  
**PLAN DE TRANSITION**  
**ADHÉSION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Deslauriers est à l'emploi de la Ville de Matagami depuis près de 31 ans, dont plus de 20 années au titre de directeur général;

ATTENDU QUE monsieur Deslauriers cumule également les fonctions de trésorier et de greffier avec celle de directeur général depuis ce même nombre d'années;

ATTENDU QU'au cours des derniers mois, monsieur Pierre Deslauriers a fait part aux membres du conseil municipal de son projet de mettre en place un plan préparatoire pour la relève de l'équipe de direction notamment pour le poste de directeur général;

ATTENDU QUE, dans cette perspective, monsieur Deslauriers a déposé un plan de transition qui implique un transfert graduel de certaines de ses responsabilités actuelles, et ce, sur une période de quatre ans;

ATTENDU QUE ledit plan de transition mise sur des ressources internes tout en permettant à la Ville de continuer à bénéficier de l'expertise et du travail de monsieur Pierre Deslauriers;

ATTENDU QU'à cet égard le plan de transition permet ainsi :

- d'assurer la meilleure continuité possible des services municipaux;
- de conserver la stabilité et la force de l'équipe de direction;
- de demeurer une organisation compétitive malgré un contexte de rareté de main d'œuvre;
- de préserver la mémoire organisationnelle afin de la transmettre dans un délai réaliste et efficace.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'ADHÉRER au plan de transition à la direction générale, préparé par monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, dans son document daté du 31 août 2020;
- ET DE REMERCIER monsieur Pierre Deslauriers pour le dépôt du plan de transition, ce qui est un geste qui démontre son souci envers l'organisation municipale.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-05**  
**PLAN DE TRANSITION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**  
**NOMINATIONS**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adhéré au plan de transition à la direction générale déposé par monsieur Pierre Deslauriers, actuel directeur général;

ATTENDU QUE ledit plan mise sur des ressources internes de la Ville tout en conservant les services de monsieur Deslauriers;

ATTENDU QUE ledit plan recommande un changement à la direction générale, et ce, dès le mois de novembre prochain.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE NOMMER monsieur Daniel Cliche à titre de directeur général, à partir du lundi 2 novembre 2020, tout en maintenant sa fonction actuelle de directeur du développement économique;
- QUE monsieur Daniel Cliche soit également désigné pour agir à titre de greffier adjoint;
- DE NOMMER monsieur Pierre Deslauriers à titre de directeur général adjoint, à partir du lundi 2 novembre 2020, tout en maintenant ses fonctions actuelles de trésorier et de greffier;
- ET D'AUTORISER, pour ces deux titulaires, les conditions salariales mentionnées au mémo du directeur général, monsieur Pierre Deslauriers, daté du 28 septembre 2020.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-06**

**PLAN DE TRANSITION À LA DIRECTION GÉNÉRALE  
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MONSIEUR PIERRE DESLAURIERS  
AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adhéré au plan de transition à la direction générale déposé par monsieur Pierre Deslauriers, actuel directeur général;

ATTENDU QUE les deux parties estiment qu'il est opportun d'enchâsser les conditions administratives d'emploi de monsieur Deslauriers pour la période prévue au plan de transition.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'ENTÉRINER les termes du *Protocole concernant la mise en place d'une transition à la direction générale et des conditions s'y rattachant* à conclure entre la Ville de Matagami et monsieur Pierre Deslauriers;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé soit autorisé à signer le protocole pour et au nom de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-07**

**SYNDICAT DES SALARIÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MATAGAMI  
LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT UNE MODIFICATION DE  
L'HORAIRE DE TRAVAIL DE MADAME CLAIRE POIRIER  
APPROBATION ET SIGNATURE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'une première entente, concernant une modification de l'horaire de madame Claire Poirier, avait été conclue entre la Ville de Matagami, le Syndicat des salariés municipaux et madame Poirier;

ATTENDU QUE cette première entente doit se terminer le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE, pour différentes considérations, les parties souhaitent prolonger ladite période concernant l'horaire de travail pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER la conclusion d'une nouvelle lettre d'entente entre le Syndicat des salariés municipaux, la Ville de Matagami, et madame Claire Poirier, laquelle entente vise la prolongation de la période de travail de madame Claire Poirier, agente à la taxation, avec un horaire hebdomadaire de quatre jours, et ce, jusqu'à une date pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2020;
- QUE les autres conditions demeurent celles de l'entente initiale;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, la lettre d'entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-08**

**SYNDICAT DES SALARIÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MATAGAMI  
LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT LA CRÉATION D'UN POSTE  
CONTRACTUEL À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
RELÈVE – ADDENDA POUR PROLONGATION  
APPROBATION ET SIGNATURE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'une entente a été conclue entre la Ville de Matagami et le Syndicat des salariés municipaux concernant la création d'un poste contractuel à durée déterminée pour le Service des travaux publics dans une optique de développement de la relève;

ATTENDU QUE ladite entente, d'une durée de trois (3) ans, se termine le 31 octobre 2020;

ATTENDU QUE le titulaire du poste contractuel est monsieur Maxime Bernier-Labonté;

ATTENDU QUE différentes conditions avaient été établies afin que le poste contractuel puisse devenir permanent à la suite d'un départ à la retraite, notamment celles de détenir le certificat de préposé à l'aqueduc (OPA) et un permis de conduire de classe 3;

ATTENDU QU'aucun départ à la retraite n'est survenu pendant l'intervalle de trois (3) ans et que l'entente stipule que les parties peuvent s'entendre pour prolonger la période d'embauche pour une durée à être déterminée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE CONVENIR à un addenda à la lettre d'entente entre le Syndicat des salariés municipaux et la Ville de Matagami, afin de prolonger la période d'embauche du titulaire actuel, monsieur Maxime Bernier-Labonté, jusqu'au 31 décembre 2021;
- D'INCLURE à l'addenda l'obligation d'obtention d'un permis de conduire classe 3 pour le titulaire actuel du poste contractuel, et ce, au plus tard le 31 mars 2021;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'addenda à intervenir entre les parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-09**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**RENOUVELLEMENT DE MANDAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 276-2002 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le comité est composé d'un membre du conseil municipal et de quatre résidants de la municipalité;

ATTENDU QUE la durée du mandat est de deux ans et que ce mandat est renouvelable par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE monsieur Ghislain Vaillant et madame Nathalie Poirier ont exprimé le désir de renouveler leur mandat au sein du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- DE RENOUELER le mandat de monsieur Ghislain Vaillant au siège numéro 1 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami, et ce, pour une période de deux ans, soit du 16 octobre 2020 au 15 octobre 2022;
- ET DE RENOUELER le mandat de madame Nathalie Poirier au siège numéro 3 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami, et ce, pour une période de deux ans, soit du 16 octobre 2020 au 15 octobre 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-10**  
**PERMIS D'AFFAIRES**  
**« MASSOTHÉRAPIE SARA SÉVIGNY »**

Dépôt pour information.

**2020-10-13-11**  
**SSQ GROUPE FINANCIER**  
**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**  
**AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est membre du Regroupement en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

ATTENDU QUE le contrat actuel, avec SSQ Groupe financier, a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2019, à la suite d'un appel d'offres public, et que le premier renouvellement est prévu 19 mois plus tard, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020;

ATTENDU QUE les conditions de renouvellement montrent une hausse générale de 12,5 % pour le régime de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE les coûts du régime d'assurance collective sont partagés entre la Ville et ses employés;

ATTENDU QUE BFL CANADA Services Conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement quant aux conditions financières du régime d'assurance collective de chacune des municipalités membre du Regroupement, lequel recommande d'accepter les conditions de renouvellement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Matagami et qu'ils les acceptent.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Matagami, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021, au montant de 96 296,16 \$, plus taxes, ce montant étant en fonction du nombre de participants avec leurs protections respectives en date du 1<sup>er</sup> novembre 2020;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, monsieur Daniel Cliche, directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, toute entente ou tout document nécessaire pour ce dossier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-12**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**TRAVAUX DE RÉNOVATION – CENTRE CIVIQUE**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour des travaux de rénovation du centre civique, soit la réfection des deux toilettes publiques et de la cuisinette de la salle multidisciplinaire;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une seule soumission :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Construction Filiatrault inc.	163 493,30 \$

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions transmis par monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques et datés du 6 octobre 2020 recommandant au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Filiatrault inc., pour un montant de 163 493,30 \$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;



- D’ATTRIBUER le contrat pour des travaux de rénovation au centre civique au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Filiatrault inc. pour un montant de 163 493,30 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et modalités de l’appel d’offres;
- QUE lesdits travaux soient financés à même le budget courant;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d’incapacité d’agir, le greffier adjoint, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2020-10-13-13**  
**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**  
**PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE**  
**VOLET « PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION »**  
**ENVELOPPE POUR DES PROJETS D’ENVERGURE OU**  
**SUPRAMUNICIPAUX**  
**DOSSIER N<sup>o</sup> 0029652-1 – 99015 (10) – 2020-06-05-38**  
**APPROBATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA-ES) du Programme d’aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV, volet PPA-ES;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV, volet PPA-ES.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le conseil municipal de Matagami approuve les dépenses d’un montant de 140 970 \$, taxes en sus, relatives aux travaux d’amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-10-13-14

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES  
POMPIERS VOLONTAIRES  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRES**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami prévoit la formation de onze pompiers pour le programme Pompier I et de sept pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, en conformité avec l'article 6 du programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;

- DE TRANSMETTRE cette demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-15**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 350-2016 – PROJET « RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION ET TRAVAUX CONNEXES »  
PAIEMENT DE CAPITAL ET INTÉRÊT SELON L'ÉCHÉANCIER  
AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER, dans le cadre du Règlement d'emprunt numéro 350-2016 décrétant un emprunt et une dépense de 10 555 264 \$ pour le projet « Réfection de la station d'épuration et travaux connexes », le paiement préautorisé de 87 525,01 \$ du 17 septembre 2020, lequel représente 65 000,00 \$ en capital et 22 525,01 \$ en intérêt, comme prévu dans l'échéancier de paiement du financement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-16**

**CORRESPONDANCE**

**1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL**

**a) *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation***

- i) Lettre du 5 octobre 2020 – Octroi d'une aide financière de 78 866 \$ dans le contexte de la pandémie de la Covid-19

**2. AUTRES**

**a) *Association des peintres-artisans en « Nord » de Matagami***

- i) Lettre du 7 octobre 2020 – Remerciement quant à l'aide octroyée dans la cadre du fonds de soutien au milieu communautaire

**b) *CN***

- i) Rapport « Le CN dans votre collectivité – 2020 »

**c) *Conseil Cris-Québec sur la foresterie***

- i) Rapport annuel 2019-2020

**d) *Secrétariat aux Alliances Économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue***

- i) Rapport annuel 2019

**e) Ville de Chapais**

- i) Résolution 20-09-211 – Positionnement de la Ville de Chapais relatif au projet « Grande Alliance »

**2020-10-13-17**  
**SERVICE DES INCENDIES**  
**RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-18**  
**SERVICES TECHNIQUES**  
**RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-19**  
**SERVICE DES LOISIRS**  
**RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-20**  
**SERVICE DES LOISIRS**  
**ENGAGEMENT DE PERSONNEL**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'ENGAGER madame Alexanne Sayeur au poste de surveillante-caissière, et ce, à compter du 12 octobre 2020;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-21**  
**SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-10-13-22**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Six personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

**2020-10-13-23**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– DE LEVER la séance à 19 h 57.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*  
\_\_\_\_\_  
RENÉ DUBÉ  
MAIRE

*Pierre Deslauriers*  
\_\_\_\_\_  
PIERRE DESLAURIERS  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER